



Comité Départemental des Yvelines de Karaté et Disciplines Associées



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Samedi 30 Janvier 2021 à 9H30

Gymnase Cosec Pablo NERUDA

Rue Salvador ALLENDE

78130 LES MUREAUX

Gazeran, le 09/01/21

Destinataires :

Présidents(es) des clubs affiliés des Yvelines

ORDRE DU JOUR

1. Modifications des statuts et du règlement intérieur du Comité Départemental des Yvelines de Karaté et Disciplines Associées.

Peuvent participer à l'assemblée générale, les représentants des associations, à savoir les Présidents.

Vous trouverez ci-joint un pouvoir pour les Présidents(es) qui souhaitent se faire représenter par un membre de leur club.

Vu le contexte sanitaire un seul représentant par club sera admis pour l'assemblée générale.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, les Présidents(es), à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Comité Départemental
des Yvelines de Karaté et D.A.

ALAIN GALIANA



Comité Départemental des Yvelines de Karaté et Disciplines Associées



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 30 Janvier 2021 à 9H30

Gymnase Cosec Pablo NERUDA

Rue Salvador ALLENDE

78130 LES MUREAUX

Gazeran, le 09/01/21

Destinataires :

Présidents(es) des clubs affiliés des Yvelines

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 Novembre 2019 ;
2. Rapport moral du Président ;
3. Bilan financier et comptes de résultats 2019 2020 ;
4. Approbation des comptes 2019 2020 clos le 31/08/2020. Quitus du trésorier ;
5. Rapport d'activité du Directeur technique et des commissions ;
6. Vote du budget prévisionnel 2020 2021 ;
7. Questions diverses : elles doivent être adressées par écrit, 8 jours au moins avant la date de l'assemblée générale au siège du Comité Départemental.

Peuvent participer à l'assemblée générale, les représentants des associations, à savoir les Présidents.

Vous trouverez ci-joint un pouvoir pour les Présidents(es) qui souhaitent se faire représenter par un membre de leur club.

Vu le contexte sanitaire un seul représentant par club sera admis pour l'assemblée générale.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, les Présidents(es), à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Comité Départemental
des Yvelines de Karaté et D.A.

ALAIN GALIANA



**Comité Départemental des Yvelines
de Karaté et Disciplines Associées**



MANDAT DU CLUB

Attention: seul le Président ou un licencié du club peuvent représenter ce dernier lors d'une assemblée générale.

**ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DU COMITE DEPARTEMENTAL
DES YVELINES DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES**

Je soussigné(e), M. / Mme¹ _____

Président(e) du club (N° affiliation) : _____

Licence FFKDA n° : _____

Donne mandat au membre de notre club :

Membre du club² : Nom : _____ Prénom _____

Licence FFKDA n° : _____

Pour me représenter lors de l'assemblée générale du³ : _____

Signature du donneur de pouvoir

1 Rayer la mention inutile.

2 Rappel : Seul le président licencié d'une association affiliée à la FFKDA peut donner un mandat et uniquement à un licencié de son association.

3 Inscrire la date de l'assemblée générale concernée.